



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex

www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu


Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

- Collectivité territoriale / services généraux des administrations publiques

- Classification CPV : 77310000-6

Mode de passation du marché : Il s'agit d'un appel d'offre ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

- **Objet de l'accord-cadre : Entretien des espaces verts – 4 lots**

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
21M089	Lot 1 Entretien des espaces et jardins familiaux - LOT RESERVE 	40 000.00 €	100 000.00 €
21M090	Lot 2 Entretien des arbres	15 000.00 €	35 000.00 €
21M091	Lot 3 Entretien des accotements et fossés	4 000.00 €	12 000.00 €
21M092	Lot 4 Entretien des espaces verts aux abords du tram	15 000.00 €	35 000.00 €

Conformément aux dispositions de l'article L2113-12 du Code de la Commande Publique, le lot n°01 "Entretien des espaces verts et jardins familiaux" est réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. (cf règlement de la consultation article 2.4)

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

- **Caractéristiques principales :** L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification jusqu'au 31.12.2022. L'accord-cadre est reconduit de façon tacite. Le nombre de reconduction est de 1. La durée de la période de reconduction est de 3 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

- **Marché couvert par l'AMP : OUI**
- **L'avis implique un accord-cadre**
- **Les variantes sont interdites**
- **Visite des lieux avant la remise de l'offre obligatoire. Les candidats devront prendre rendez-vous préalablement le service Espaces Verts au 03.88.66.80.80**
- **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : précisées dans le règlement de la consultation
- **Critères de sélection des candidatures** : capacité financière, technique et professionnelle
- **Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation**
- **Retrait des dossiers de consultation** :

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

- **Renseignements complémentaires** :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

- **Date limite de réception des offres** : **lundi 8 novembre 2021 à 12:00**

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

- **Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres
- **Modalités essentielles de paiement et de financement et/ou références aux textes qui les réglementent** : précisées dans le règlement de la consultation
- **Unité monétaire utilisée** : l'euro
- **Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation** : français
- **Règlement des litiges** : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.
- **Délais de recours** :
 - **Référé contractuel** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
 - **Recours pour excès de pouvoir** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée

- **Recours en contestation de la validité du marché** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché
- **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
- **Date d'envoi de la publication** : mardi 05 octobre 2021

Le Maire